



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 16/11  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 20    Votants : 29    Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 AVRIL 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEVILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTAING, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

GONZALEZ	à	Mme LIAN
DECAMPS	à	Melle DURAND
BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
PETIT	à	M. SALAÜN
MARQUIER	à	M. RIGAUD
ESPINOSA	à	M. CANEZIN
BENHADJ	à	Mme MAUREL
BERNES	à	M. SANCHEZ
LLOUBERES	à	Mme SCHINTONE

**Secrétaire** : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - créations de postes d'adjoints techniques territoriaux**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique menée en matière gestion prévisionnelle des emplois et compétences, et afin de maintenir une meilleure gestion des services, il convient de créer 2 postes d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe de la façon suivante :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17 H 50 /35.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

- D'approuver la création des postes d'Adjoints Techniques Territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

